

Travailler, oui, mais travailler mieux !

Depuis 2005, la France a vraiment pris à bras le corps la question de la santé et de la sécurité au travail. Avec des résultats encourageants... mais encore insuffisants.

« Le travail, c'est la santé. Rien faire, c'est la conserver. Les prisonniers du boulot n'ont pas de vieux os », chantait Henri Salvador en 1965. Quelque quarante-six années plus tard, la souffrance au travail et ses conséquences parfois dramatiques attirent régulièrement l'attention médiatique, et semblent plus que jamais donner raison à cette ode à la paresse. De fait, selon le dernier baromètre Ipsos/Endered, deux salariés sur trois s'avouent malheureux dans leur vie professionnelle. Un résultat préoccupant, qui tient le plus souvent aux évolutions du travail et de ses conditions d'exercice, avec la densification des tâches et de la concurrence, les mutations technologiques liées notamment à l'avènement des NTIC et d'Internet... Or ces changements ne sont pas toujours suivis en termes d'organisations du travail et des modes de management, avec pour corollaire d'éventuelles tensions, accidents et autres maladies. D'où l'objectif commun des administrations, des partenaires sociaux, des organismes de prévention et des entreprises, à travers le second Plan santé au travail 2010-2014 (PST2) « de tout faire pour mieux prévenir la pénibilité par une politique de prévention primaire plus effective, assurer à chacun la préservation de son intégrité physique et psychique, son bien-être au travail, et le bénéfice de conditions de travail de qualité ».

Un bilan contrasté pour 2010

Pour Xavier Bertrand, ministre du Travail, de l'Emploi et de la Santé, « l'enjeu à moyen terme, pour les PME comme pour les grandes entreprises, est la formation des encadrants pour qu'ils comprennent que certaines formes de management peuvent être génératrices de stress. Le PST2 est le fil conducteur de notre politique pour le bien-être au travail : il définit des priorités pour l'action des pouvoirs publics – les troubles musculo-squelettiques (TMS), les risques psycho-sociaux (RPS)... – pour des populations plus vulnérables, comme les seniors, et concerne des secteurs où le risque est le plus élevé de accidents (BTP, grande distribution, intérim...) ». Une évaluation de ce PST2 est envisagée à mi-parcours, c'est-à-dire à la fin 2012 ; elle permettra d'avoir un bilan intermédiaire de l'ensemble des actions mises en œuvre dans ce domaine. Dans l'intervalle, la synthèse annuelle 2010 portant sur l'évolution des conditions de travail et la prévention des risques professionnels, présentée le 19 avril dernier par le comité permanent du Conseil d'orientation sur les conditions de travail (COCT), a mis en évidence une évolution très contrastée de la situation. En 2009, pour le régime général, la fréquence des accidents de travail enregistre une chute de 7,5 %, permettant d'atteindre le taux le plus bas jamais constaté avec trente-six accidents pour mille salariés (en raison notamment de la diminution



de l'effectif salarié de 2,2 %). Les accidents de trajet (domicile-travail et déplacements en mission) progressent en revanche de 6,8 % ! Côté maladies professionnelles (MP), malgré les efforts, la tendance reste à la hausse avec une augmentation du nombre de victimes indemnisées de 5,1 %, les TMS – en progression de 7,2 % – représentant près de 80 % des MP reconnues. L'occasion pour le ministre de réaffirmer son objectif de baisse de 25 % des accidents et d'absence d'augmentation des MP sur la période du Plan. Cela passe notamment par la promotion et le relais des démarches pédagogique et informative, comme les Rencontres du Syndicat national des acteurs du marché de la prévention et de la protection (Synamap), dont la prochaine édition, le 8 juillet, sera consacrée aux défis de la SST dans le milieu agricole, l'un des secteurs d'activité les plus fortement touchés.

Mieux accompagner les PME

Largement pointés du doigt ces dernières années, les risques psycho-sociaux et le stress au travail ont été élevés au rang des priorités, avec l'objectif de placer la France parmi les pays en pointe dans le domaine du suivi statistique des RPS. Une problématique prise en compte par près d'une entreprise de mille salariés sur deux, mais beaucoup moins par les petites et moyennes entreprises (TPE-PME). « Celles-ci ont une capacité d'adaptation plus grande et peuvent facilement innover, souligne Florent Bonnel, président de l'Association des psychologues de l'accompagnement professionnel (APAP) et organisateur d'un cycle de conférences sur les moyens d'améliorer le bien-être au travail. Mais leurs moyens sont moindres, la force d'inertie également,

les projets tardent à se mettre en œuvre, malgré une forte capacité à se renouveler. On observe un certain essoufflement que les grands dispositifs des grands groupes peuvent contrer. »

Si la pérennité des actions de prévention et d'amélioration de la santé et sécurité passe par la sensibilisation et la formation des managers, notamment via le Réseau francophone de formation en santé au travail (www.rffst.org),

il faut arrêter, selon Florent Bonnel, « de se centrer sur les RPS et mener des actions qui investissent autant les déterminants du stress, de la violence, du harcèlement dans une entreprise... pour les éliminer, mais également et surtout, investir les déterminants et leviers disponibles favorisant le bien-être psychologique (le sens de ses actes, la possibilité de s'adapter, les buts personnels hiérarchisés, la perception positive de soi, le sentiment d'efficacité personnelle...) qui garantisse une action plus durable. »

Il s'agit également de mieux appréhender et prévenir la pénibilité au travail, notamment dans le cadre de l'allongement de la vie professionnelle. Une thématique placée au cœur de la 8^e Semaine pour la qualité de vie au travail qui s'achève aujourd'hui. A cette occasion, un sondage réalisé par l'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail (ANACT) sur la perception de l'allongement de la vie au travail montre que 49 % des Français l'envisagent de façon négative, 53 % d'entre eux citant des conditions de travail trop difficiles. De fait, plus d'un Français sur deux (55 %) s'avoue inquiet des répercussions de son emploi sur sa santé à long terme, que ce soit les risques physiques (cités dans 66 % des cas) ou ceux engendrés par le stress (62 %). Quelles mesures prendre pour favoriser l'allongement de la vie professionnelle ? Réduire les situations pénibles ou routinières (55 %) et instaurer des mesures contre les risques professionnels (52 %), répondent les sondés. Qui sont aussi les premiers intéressés.

Grégoire Martel

« Un vrai levier de performance »

Depuis 2004, Association AINF multiplie les partenariats et les soutiens à la formation et à la sensibilisation pour développer des organisations et des comportements plus sûrs.



Reconnue d'utilité publique depuis 1894, Association AINF intervient aux confluent du monde du travail, de la recherche et de l'enseignement, afin d'aider au développement de programmes de sensibilisation, d'information ou de stimulation pour améliorer les conditions de travail et de vie. « L'enjeu est que tous les acteurs – employeurs, (futurs) managers, enseignants et chercheurs – puissent mieux considérer la santé et sécurité au travail (SST), notamment comme un levier de performance et de renforcement de lien social », explique son président Jacques Bouvet. Comment ? Notamment via la formation des futurs encadrants, et pas seulement des futurs experts en SST : « Depuis 2004, nous collaborons avec des universités, des écoles d'ingénieurs et des réseaux d'enseignants et praticiens RH pour que les managers du quotidien et les experts SST, les médecins du travail et les RH puissent mieux s'écouter et coopérer afin de développer une organisation et des comportements plus sûrs et aidants. Pour que

cette meilleure prise en compte de la santé-sécurité soit un accélérateur de performance et de qualité de vie sur le long terme. »

Au-delà de l'appui aux spécialistes SST, Association AINF s'attache à faire prendre conscience aux futurs managers des enjeux de l'amélioration des conditions de vie au travail, notamment via la prévention des risques professionnels : « Cela passe par le développement de l'envie et de l'attrait. C'est pourquoi nous avons choisi pour levier la motivation, les exemples positifs et les témoignages. C'est d'ailleurs la tonalité du cycle de six conférences échanges, sous le titre "Responsabilité durable et santé au travail", impulsé depuis janvier 2011 avec six établissements d'enseignement supérieur de la région lilloise. Avec l'objectif que ce soit certes les procédures, mais surtout les personnes, qui évoluent pour le mieux. »

Manon Ressouche

www.association-ainf.com

PST2 : au plus près des entreprises et des salariés

Alors que le mal-être au travail monopolise de plus en plus l'attention, le directeur général du Travail, **Jean-Denis Combrexelle**, fait le point sur les actions gouvernementales pour la prévention des risques professionnels et sur les avancées déjà enregistrées.

Quels sont les enjeux du second Plan Santé au travail 2010-2014 (PST2) ?

Ce nouveau plan poursuit un objectif de développement de la santé au travail et d'amélioration des conditions de travail. C'est un enjeu majeur pour notre politique sociale dans les années à venir. Atteindre cet objectif passe par la mise en œuvre effective d'actions visant à prévenir les risques professionnels et le mal-être au travail, à réduire les accidents et maladies professionnels, à prendre en considération l'usure au travail et la dégradation de la santé, ainsi que leurs conséquences en termes de désinsertion professionnelle. Je veux insister sur quelques éléments qui me paraissent essentiels et qui marquent une nette évolution par rapport au plan précédent. On l'a vu dans sa phase d'élaboration, on le voit dans son contenu : le PST2 associe de manière beaucoup plus étroite l'ensemble des différents intervenants, qu'il s'agisse des administrations, des organismes de prévention, mais aussi de l'ensemble des partenaires sociaux.

Le PST2 cherche également une meilleure cohérence avec les autres plans de santé publique, et notamment avec les priorités de la branche AT/MP de la Caisse nationale d'assurance maladie. Surtout, il se veut plus opérationnel en plaçant les salariés et les entreprises au cœur du dispositif. Il traduit ainsi notre volonté de mener une politique de prévention des risques beaucoup plus ciblée qui visera des risques prioritaires (risques chimiques, risques psycho-sociaux (RPS), troubles musculo-sque-



lettiques (TMS) – qui connaissent une évolution inquiétante – ou encore les risques émergents liés aux nanotechnologies), des secteurs prioritaires, particulièrement accidentogènes (bâtiment, secteur agricole et forestier, transports...) et des publics particuliers, soit parce qu'ils sont fragiles, soit parce qu'ils sont soumis à des conditions de travail spécifiques (nouveaux embauchés, seniors, saisonniers, exploitants agricoles...). Enfin, le PST2 encourage les démarches de prévention des risques dans les entreprises, notamment les PME et TPE, et corrige en cela une insuffisance du premier Plan qui n'avait sans doute pas assez impacté au plus près les entreprises et les salariés.

Comment la France se place-t-elle sur la problématique de la santé et de la qualité de vie au travail par rapport aux autres pays européens ?

Comment la France se place-t-elle sur la problématique de la santé et de la qualité de vie au travail par rapport aux autres pays européens ?

En matière de santé et de sécurité, depuis l'élaboration des premières directives sociales, je dirais que la France joue un rôle moteur dans la promotion d'une Europe sociale ambitieuse. Ainsi, encore récemment, lorsque le règlement REACH (qui sert de cadre communautaire de gestion des substances chimiques) a été adopté en 2006, nous avons défendu le principe d'y inclure les nanotechnologies. De même, sur la question de l'amiante, l'interdiction posée par la France en 1996 a influencé le contenu de la directive de 2003.

Au plan national, il est cependant difficile d'établir des comparaisons puisqu'il n'existe pas d'indicateurs partagés ou que les choix organisationnels sont variables selon les pays, avec par exemple une inspection généraliste en France et une inspection spécialisée en santé et sécurité au travail au Royaume-Uni. Toutefois, je crois pouvoir affirmer que la France compte parmi ceux qui promeuvent une politique préventive dynamique et ambitieuse.

Un Plan d'urgence national a été lancé pour lutter contre le stress au travail. Avec quels résultats ?

Six-cents accords ou plans d'action ont été d'ores et déjà engagés par les grandes entreprises dans ce cadre : c'est une première en Europe. Un rapport consacré à l'analyse de 234 de ces accords a permis de constater la forte mobilisation des partenaires sociaux. Ce premier bilan est encourageant car il concerne près de la moitié des entreprises de mille salariés. Il s'agit là d'une première étape et le ministre Xavier Bertrand a demandé à la direction générale du Travail d'écrire à toutes les entreprises de cette catégorie qui n'ont pas encore engagé de plan d'action ou de négociation pour leur demander de le faire, mais également de mobiliser les commissions mixtes paritaires afin de dynamiser la négociation de branche pour mieux accompagner les PME.

Le Plan d'urgence a trouvé son prolongement naturel dans la pérennisation de ses actions au sein du PST2, les RPS étant un des trois risques prioritaires du PST. L'impulsion souhaitée ayant bien eu lieu, le traitement de la problématique s'inscrit désormais dans le fond et sur la durée.

Les médias se font de plus en plus écho des souffrances des salariés au travail. Cela signifie-t-il qu'il y en a plus, ou est-ce parce qu'on en parle davantage ?

L'une des avancées principales en matière de risques psycho-sociaux a été de lever le déni qui pesait sur cette problématique. L'accord national interprofessionnel (ANI) de juillet 2008, transposant l'accord européen de 2004 sur le stress, conjugué à une actualité dramatique marquée par de nombreux suicides dans de grandes entreprises, ont été des facteurs déterminants dans cette prise de conscience. L'ANI et le plan d'urgence lancé par le ministre du Travail, Xavier Darcos, en octobre 2009, ont permis d'avancer, avec les partenaires sociaux et les entreprises, dans la construction d'une politique de prévention et d'outils pratique*.

S'agissant de la quantification du risque, le rapport d'expertise présenté en avril dernier par Michel Gollac, du Centre de recherche en économie et statistique (CREST), propose des indicateurs permettant de mieux mesurer, au plan macro-économique, les RPS. Mais s'il est évidemment souhaitable d'améliorer et d'enrichir l'information et la prévention, la direction générale du Travail privilégie principalement une approche collective de la prévention en incitant les entreprises à mettre en place des organisations de travail susceptibles d'éviter l'apparition de RPS, dont le suicide est la manifestation la plus extrême.

Propos recueillis par Jean-Pierre Gruet
*www.travailler-mieux.gouv.fr



Le salon de la prévention et de la gestion des risques

Votre prochain rendez-vous :

4 au 7 décembre 2012

Paris Porte de Versailles® Halls 7.2 et 7.3

Toute l'année, suivez toute l'actualité :

Santé et Sécurité au travail

Sûreté - Sécurité

Lutte contre le Feu

Risques Industriels et Technologiques

Risques Naturels



www.info.expoprotection.com

« Une volonté permanente d'innover »

Inventeur du masque respiratoire, 3M apporte des solutions d'équipement de protection individuelle (EPI) assurant sécurité, confort et esthétique.

Les explications de **Laurence Verdier**, directrice de la division EPI de 3M.

De quoi parle-t-on lorsque l'on évoque le marché des EPI ?

L'amélioration des conditions de travail est un enjeu majeur dans la politique sociale. Le lieu de travail étant un vivier de risques, il est donc essentiel d'équiper correctement son personnel. Si l'implication des entreprises est croissante, l'effort porte en premier lieu sur la protection collective, ce qui n'évite pas tous les risques. Des millions de personnes sont ainsi exposées aux nuisances sonores et beaucoup d'entreprises se sont équipées pour réduire le bruit, mais certains employés doivent avoir une protection personnalisée. La protection collective ne peut donc être envisagée sans l'intégration de la dimension individuelle.

Dans quelle mesure la société 3M contribue au bien-être du salarié, et donc de son entreprise ?

L'engagement de 3M tient dans sa volonté permanente d'innover. Que ce soit dans les domaines de la protection de la tête et du corps, respiratoire, auditif, oculaire, soudage, combinaisons et haute visibilité, ses solutions sont conçues pour ne pas gêner l'utilisateur dans la réalisation de sa tâche. Les produits sont si légers et confortables qu'ils deviennent une seconde peau. Néanmoins, ces innovations ne sont utiles que si ces équipements sont portés.



L'équipe 3M a une équipe dédiée à la création d'outils pédagogiques. Leur mission : accompagner les entreprises dans leur mission de choix d'équipement et aller au-delà du bénéfice produit, à travers de la formation. Des outils ont été développés tels que coffrets pédagogiques, outil de mesure d'efficacité des protections auditives système 3M™ Earfit™, audits de postes, fiches sur les risques, centre conseil téléphonique répondant chaque jour à toutes les questions... Les marques 3M™, Ear™, Peltor™, Scotchlite™, Speedglass™ sont reconnues par nos clients comme symboles de l'excellence. Nous mettons tout en œuvre pour que l'EPI devienne un réflexe quotidien, comme mettre sa ceinture dans une voiture.

Propos recueillis par Sophie Legris
www.3M.com/fr/securete - Tél. 01 30 31 65 96

Quatre risques professionnels prioritaires

La stratégie de la branche AT/MP de la CNAM se concentre sur la prévention des TMS, du risque routier, des cancers d'origine professionnelle et des risques psycho-sociaux.



La Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS) met en œuvre la politique de gestion des risques professionnels à travers la branche Accidents du travail/Maladies professionnelles. Celle-ci assure trois missions : la prévention, la tarification et la réparation des accidents du travail et des maladies professionnelles. Pour cela, elle s'appuie sur un réseau de vingt caisses régionales pour la prévention et la tarification, et des caisses primaires pour l'indemnisation des victimes. Cette politique de prévention est organisée autour du Plan national d'actions coordonnées (PNAC), qui contribue également activement aux objectifs du second Plan Santé au travail 2010-2014. Pour la période 2009-2012, un socle de méthodes et d'actions communes aux caisses régionales pour la prévention de risques majeurs a été mis en place.

Trois secteurs à forte sinistralité

Quatre risques prioritaires sont ciblés. Il d'agit d'abord d'identifier les agents cancérigènes, mutagènes et reprotoxiques (CMR) puis de supprimer/substituer les produits repérés. « En deux ans, nous avons visité près de cinq mille entreprises où plus de 60 000 personnes

étaient exposées au risque, indique Stéphane Seiller, directeur des risques professionnels à la CNAMTS. Résultat : grâce aux mesures de prévention mises en œuvre, plus de 10 % des salariés concernés ont été soustraits au risque CMR. » Autre objectif : stabiliser, voire réduire à l'horizon 2012 l'indice de fréquence des troubles musculo-squelettiques (TMS), dont le nombre de cas indemnisés a augmenté en moyenne de 18 % par an depuis 2000. Pour cela, une campagne de sensibilisation a été menée auprès de mille entreprises et une brochure de bonnes pratiques préventives a été diffusée à 18 000 exemplaires. En matière de risques psycho-sociaux, un livret d'aide au dépistage a été élaboré par l'INRS. Enfin, un programme risque routier a été initié car les accidents de la route sont la principale cause d'accident mortel pris en charge par la branche AT/MP.

Ce plan prend également en compte la prévention dans trois secteurs à forte sinistralité : le BTP, l'intérim et la grande distribution qui présentent tous une sinistralité 50 % plus élevée que dans la moyenne des secteurs : « Notre objectif au niveau national est d'y réduire de 5 % par an pendant trois ans le taux de fréquence des accidents graves. »

Fanny Bijaoui

PME : un enjeu pour la prévention

En France, 98 % des entreprises comptent moins de cinquante salariés. Nulle surprise donc si elles figurent en première ligne du second Plan santé au travail. Une récente enquête a été réalisée par l'Institut LH2 pour l'INRS auprès de mille chefs d'entreprise de moins de cinquante salariés sur leur perception et leurs sources d'information en santé et sécurité au travail (SST).

Cette enquête souligne que les questions de SST arrivent en troisième position des préoccupations derrière les questions commerciales et financières, et que les risques parfaitement identifiés sont des risques à effets immédiats (risque routier, risques liés à l'activité physique et risques de chutes de plain-pied). Enfin, les chefs de petites entreprises accordent avant tout leur confiance aux services de santé au travail (45 %) et aux organismes de prévention (35 %) pour s'informer sur ces sujets. Cette étude montre également que les PME ont besoin d'être aidées, notamment pour mettre

en place une évaluation des risques en SST. « Ces résultats viennent conforter des éléments que nous avons déjà recueillis via des enquêtes qualitatives ou des travaux de recherche, affirme Stéphane Pimbert, directeur général de l'INRS, qui compte aujourd'hui 635 personnes. D'où notre volonté d'accompagner ces entreprises au maximum dans leur démarche de prévention. Comment ? En diffusant le plus largement possible des outils méthodologiques et pratiques dans les entreprises : il s'agit de développer des actions par secteur d'activité et par métier afin d'aborder la prévention dans le cadre de leur pratique professionnelle spécifique. Ce que nous faisons via des partenariats avec les organisations professionnelles, des pôles d'innovation et des centres techniques. En 2010, trente-trois millions de documents ont été téléchargés sur notre site Internet et huit mille modules pédagogiques diffusés dans nos programmes de formation. »

Sophie Legris

Plus de confort pour mieux travailler

Si la notion d'ergonomie a longtemps été étrangère au monde du travail, elle est aujourd'hui pleinement intégrée et travaillée comme une science à part entière, profitant des dernières avancées technologiques pour adapter au mieux l'environnement à l'homme. C'est la priorité que s'est donnée ErgoFrance, qui prône un milieu de travail ergonomique pour tous. Avec le gage de sérieux et de qualité qu'offre l'estampille « made in Germany », cette filiale du Groupe Löw fournit et fabrique une gamme de produits complète allant des sièges ergonomiques au tapis de sol en passant par des caillebotis en bois et des meubles fonctionnels. Autant de solutions répondant aux besoins précis de chaque individu, pour le plus grand confort de son million d'utilisateurs au quotidien.



Un facteur de compétitivité

« Nos sièges bénéficient d'une extrême modularité. Les réglages à effectuer leur permettent de s'adapter à la morphologie de chacun », souligne Dominique Bonniot-Löw, directrice de l'entreprise. Cette dernière enregistre d'ailleurs de nombreux retours de personnes « enfin soulagées de maux de dos qui parfois persistaient depuis des années ». Les sièges ergonomiques pour l'industrie s'adaptent à 99 % des postes de travail existants, du classique atelier en passant par les laboratoires pharmaceutiques, les salles blanches ou encore les espaces employant des personnes handicapées. ErgoFrance privilégie le concept d'« Assise dynamique » car « la pire des erreurs est de ne pas bouger. La construction de nos produits invite toujours à changer de position. Cela évite une pression unilatérale constante et malsaine sur les muscles et les disques ».

Mais ErgoFrance ne s'arrête pas là. Si l'anatomie humaine est adaptée à la position verticale, le travail effectué en station debout peut néanmoins être amélioré de diverses façons. Grâce aux différents tapis proposés, les sols durs deviennent amortissants, offrent davantage de stabilité et permettent de réduire les accidents par glissade. Qualité de vie au travail et santé des salariés sont ainsi privilégiées, pour le plus grand bénéfice de l'entreprise : « Être bien équipé est synonyme de bonne organisation du travail, et donc de meilleure compétitivité ». CQFD.

Carole Soussan

www.ergofrance.com
Tél. 03.88.20.39.39 - contact@ergofrance.com

STRESS, TMS, NANOTECHNOLOGIES, CANCERS PROFESSIONNELS...

L'INRS met à disposition des acteurs de l'entreprise des outils de prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles.



www.inrs.fr

Notre métier : rendre le vôtre plus sûr



inrs
Institut National de Recherche et de Sécurité

Prévenir le stress, une priorité nationale

La réduction des risques psycho-sociaux compte parmi les objectifs prioritaires du gouvernement.

« Stress, harcèlement, souffrance, actes portant atteinte à l'intégrité physique... les risques psycho-sociaux (RPS) au travail résultent souvent de dysfonctionnements de l'organisation et des processus de travail. La responsabilité de l'employeur peut être engagée si l'organisation engendre le problème sans possibilité de le réguler », explique Jean-Baptiste Obénié, directeur général de l'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail (ANACT).

S'il existe de grands principes pouvant aider à détecter les éventuels problèmes organisationnels, il revient à chaque entreprise de faire sa propre analyse, de repérer ses failles et de trouver les compromis. « Nous préconisons de le faire toujours en concertation avec les salariés, ce qui nécessite de créer des espaces sécurisés pour pouvoir s'exprimer librement », commente le directeur général de l'ANACT qui, depuis 2008, a effectué plus de mille interventions en entreprise.

Reconnu comme une priorité par le gouvernement, l'objectif de réduction des RPS et du stress au travail est concrétisé par la mise en place d'un Plan d'action national de lutte. Il s'agit de mieux évaluer ces maux et de développer une véritable culture de prévention pour améliorer les conditions de travail : « La prévention commence par les actions de bon sens. Par exemple, la mise à jour d'un problème ne doit pas toujours être considérée par le management comme une revendication. Il est important de



parler, non seulement des objectifs, mais aussi de l'activité de travail, des sujets liés à l'organisation. Le premier pas, c'est donc d'être attentif à l'autre et de dialoguer. Ce n'est pas parce qu'un salarié n'arrive pas à faire face à une situation aujourd'hui qu'il n'y arrivera pas demain. »

La prévention a certes un coût mais c'est surtout la non-prévention qui finit par coûter très cher : « Des indicateurs de santé de l'entreprise-absentéisme, congés maladie et turn-over – ont en effet un grand impact sur la rentabilité de l'entreprise, avec un coût évalué en moyenne à un treizième mois. En revanche, l'expérience du terrain montre que, dans certains cas, la mise en place d'actions de prévention peut permettre de diviser le taux d'absentéisme par deux. »

Zehra Sikias

www.anact.fr

« Des avancées dans l'évaluation des substances chimiques »

Marc Mortureux, directeur général de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses), se réjouit des avancées concrètes dans le domaine des risques professionnels.

En quoi la création de l'Anses constitue-t-elle un atout en termes de sécurité sanitaire ?

L'Anses a été créée le 1^{er} juillet 2010 par la fusion de deux Afssa (Agence française de sécurité sanitaire des aliments) et de l'Afsset (Agence française de sécurité sanitaire de l'environnement et du travail). Elle offre une lecture transversale des questions sanitaires et appréhende ainsi, de manière globale, les expositions auxquelles l'homme peut être soumis dans sa vie quotidienne, en tant que travailleur, de consommateur, et plus généralement de citoyen. Elle intègre par ailleurs l'environnement au sens large, puisqu'elle est également compétente en santé animale et végétale.

Quelles sont vos priorités dans le domaine de la santé au travail ?

Notre mission première est de fournir aux décideurs publics et privés l'information nécessaire à la prise de décision concernant les risques professionnels et d'appuyer les principales politiques publiques en la matière. Pour cela, l'Anses bénéficie de l'ensemble des compétences réunies au sein de la nouvelle agence, ainsi que de ses 800 experts externes rassemblés dans les comités d'experts spécialisés (médecins, toxicologues, épidémiologistes, chimistes, vétérinaires...). Concernant l'évaluation des risques professionnels liés aux produits chimiques, elle définit des valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP) pour les substances les plus préoccupantes ; elle contribue aux actions de

substitutions des agents cancérigènes, mutagènes et reprotoxiques (CMR) ; elle poursuit également ses travaux sur les fibres d'amiante, avec notamment un gros travail sur les fibres fines et courtes plaçant la France en situation de pionnier mondial sur ce sujet. Concernant les agents physiques, elle développe une activité de veille et d'expertise sur les dangers émergents ou mal documentés comme les nanomatériaux et les radiofréquences.



Quel bilan tirez-vous de vos actions ?

Notre travail s'est déjà traduit par des avancées très concrètes, aussi bien sur le plan réglementaire (reprise des VLEP, loi Grenelle 2 sur les nanomatériaux, Grenelle des ondes pour la réduction des expositions aux radiofréquences), qu'au travers du site web développé sur le thème de la substitution des CMR ou par les résultats de recherche obtenus dans le cadre de l'appel à projet qu'elle pilote. L'Anses assure également le pilotage du réseau national de vigilance et de prévention des pathologies professionnelles (RNV3P) qui associe les consultations de pathologies professionnelles et environnementales de trente-deux centres hospitaliers et sept services de santé au travail. Cet outil de vigilance et de surveillance contient d'ores et déjà plus de 200 000 enregistrements.

Propos recueillis par Jean-Pierre Gruet

Comment faire rimer rentabilité et bien-être au travail ?

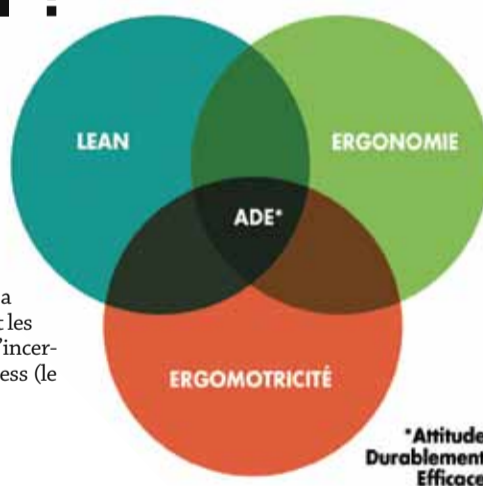
Depuis plus de vingt ans, les démarches comme le Lean ont tiré la rentabilité des entreprises vers le haut, souvent au détriment de la santé des travailleurs. Pour autant, ce n'est pas une fatalité.

Exemplaire ! Après de nombreuses tentatives infructueuses, Moulin de la Marche (Groupe Intermarché), PME bretonne spécialisée dans la découpe de filets de poissons, a gagné le pari d'améliorer sa productivité tout en réduisant l'impact sur la santé. Pour cela, la direction s'est remise en cause en tout point : conception des machines, organisation du travail jusqu'à agir sur l'attitude même du travailleur... Cette dernière a permis de développer une véritable « conscience du geste »,

similaire à celle des sportifs. En parallèle, le processus de production mis sous contrôle a réduit les aléas que subissaient les opérateurs. Résultat : moins d'incertitude et donc moins de dystress (le stress nocif pour la santé).

Une attitude durablement efficace

Pour le management comme pour les opérateurs, la manière de faire devient aussi importante que le résultat recherché. Le travailleur, soutenu par un encadrement bienveillant et formé, s'engage dans une démarche qui le conduit à évoluer vers une attitude durablement efficace, celle qui lui permettra de donner le meilleur de lui-même pour son entreprise sans mettre en jeu sa santé. Les mouvements exécutés dans un environnement instable sont



transformés en une « chorégraphie » à dérouler dans un environnement maîtrisé. De quoi lutter efficacement contre l'accroissement alarmant du nombre de troubles psycho-sociaux et de troubles musculo-squelettiques. « Au final, tous y trouvent leur compte, affirme Arturo Mazzolini, directeur des opérations du cabinet Valessentia. Les relations entre les personnes sont plus détendues, on gagne en motivation et le taux de maladies professionnelles chute. Les gains de productivité sont nets. Ils ne doivent plus être dépouillés des pénalités versées par l'entreprise à l'administration. » Un modèle de management qui fait déjà la différence et que les entrepreneurs et managers auraient tout intérêt à intégrer dans leur stratégie.

Grégoire Martel

Choisir le bon gant pour une meilleure productivité

Avec son outil de gestion et d'évaluation des risques Guardian®, Ansell permet de déterminer le gant de protection adéquat pour une sécurité et une rentabilité optimales.



Les entreprises manufacturières, notamment, sont encore bâties autour de travailleurs manuels. Par conséquent, les produits fabriqués n'en sont que meilleurs si ces derniers peuvent travailler dans des conditions optimales de sécurité, notamment pour leurs mains. Or, les tâches sont aussi variées que les gants à disposition, d'où l'extrême difficulté de choisir le bon accessoire. Ansell Guardian® aide les entreprises dans cette problématique en proposant une approche personnalisée leur permettant de maximiser le retour sur investissement des équipements de protection individuelle. Comment ? En analysant plusieurs domaines clés (prévention des blessures, performances de pointe, gestion des références produits...) et en les intégrant dans un plan d'optimisation facile à appréhender pour améliorer la sécurité, gagner en efficacité et réaliser des économies d'échelle substantielles. Une solution synonyme de rentabilité pour laquelle Frost & Sullivan a récompensé Ansell, en 2008, du prix du meilleur service à la clientèle des fournisseurs de gants de protection européens.

Manon Ressouche

www.ansellguardian.com

L'impact du Lean sur la santé au travail

Le Lean Management vise à développer une culture de progrès continu en débarrassant les organisations de tout ce qui est inutile. Il s'appuie sur un modèle organisationnel éprouvé appelé le « Juste à Temps ». Ce modèle focalise fortement l'attention sur la performance, l'impact sur la santé n'étant pas un axe majeur de travail. Il devient même anxigène lorsque mis en œuvre improprement. Le cabinet Valessentia, expert en Lean, Ergonomie et Ergomotricité, a été le premier à dénoncer cette « carence originelle » et à apporter des solutions pragmatiques permettant de poursuivre l'effort d'amélioration de la productivité tout en minimisant le risque résiduel sur la santé.

www.valessentia.fr